

Projet Educatif De Territoire

Renouvellement

Groupe Communautaire Scolaire
« Nicolas François NOIREL »

Impasse de Lorraine
54114 JEANDELAINCOURT

Année scolaire 2024 / 2025
Année scolaire 2025 / 2026
Année scolaire 2026 / 2027

Porteur du projet : SIS DE LA SEILLE	
Nom et prénom de l'élue de référence	Jean Claude CRESPIY
Fonction	Président
Adresse	Impasse de Lorraine 54114 JEANDELAINCOURT
Téléphone	03.83.23.43.57 06.20.42.64.92
Adresse électronique	sis.seille@yahoo.fr

Coordination du projet assurée par	
Nom et prénom du responsable pédagogique	Magali GILSON
Fonction	Secrétaire du Syndicat Scolaire
Adresse	Impasse de Lorraine 54114 JEANDELAINCOURT
Téléphone	03.83.23.43.57
Adresse électronique	sis.seille@yahoo.fr

Sommaire

Préambule

Présentation du projet

1. Le territoire
2. Les atouts
 - A. Moyens humains
 - B. Les lieux
 - C. Les espaces naturels
 - D. Le patrimoine
3. Les Objectifs
4. Modalités d'organisation des temps scolaires et périscolaires
5. Modalités d'information aux familles
6. Le rôle du référent et de la directrice des temps périscolaires
7. Le rôle des intervenants extérieurs et animatrices du périscolaire
8. Activités proposées
9. Modalités du pilotage et évaluation du PEDT
10. Fiches d'évaluation
11. Budget de fonctionnement du SIS de la Seille
12. Accueils spécifiques : Soins et PAI
13. Formation
14. Cadre juridique

Préambule

Les cinq communes : Arraye et Han, Armaucourt, Chenicourt, Jeandelaincourt et Létricourt, représentées au Syndicat Intercommunal Scolaire ainsi que le Conseil d'École ont décidé, à compter de septembre 2024, de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées (Ecole NOIREL), avec un retour à 4 jours de classe pour les trois prochaines années scolaires à venir. Cette nouvelle organisation a nécessité de réadapter et de réactualiser le PEDT en s'appuyant sur le nouveau cadre réglementaire et les préconisations d'un Plan mercredi.

L'école Noirel accueille des élèves de la Petite Section au CM2 (trois à onze ans).

Le **PEDT** ci-après présenté, sera le fil conducteur à tous les encadrants et intervenants des temps périscolaires. Il prend en compte l'ensemble de la journée de l'enfant pour l'adapter à ses besoins, et à ses rythmes selon les différents âges (moins de 6 ans et plus de 6 ans) Il traduit les valeurs éducatives que nous voulons promouvoir à travers les activités proposées, en lien avec les projets d'école.

Il veut proposer des activités riches et variées par la qualité et la diversité : sportives, scientifiques, artistiques et créatives en faisant appel à des intervenants extérieurs diplômés et à l'équipe d'animation en place.

Le **Plan Mercredi** valorise la continuité éducative et renforce le partenariat entre les collectivités territoriales et les services de l'État afin de promouvoir des actions correspondant à des besoins identifiés sur chaque territoire.

La Tolérance, le Respect, l'Estime de Soi, des Autres ne sont pas innés

L'enfant est un adulte en devenir. Il a besoin de jouer, rêver, imaginer pour pouvoir apprendre et se construire dans le respect de soi et des autres.

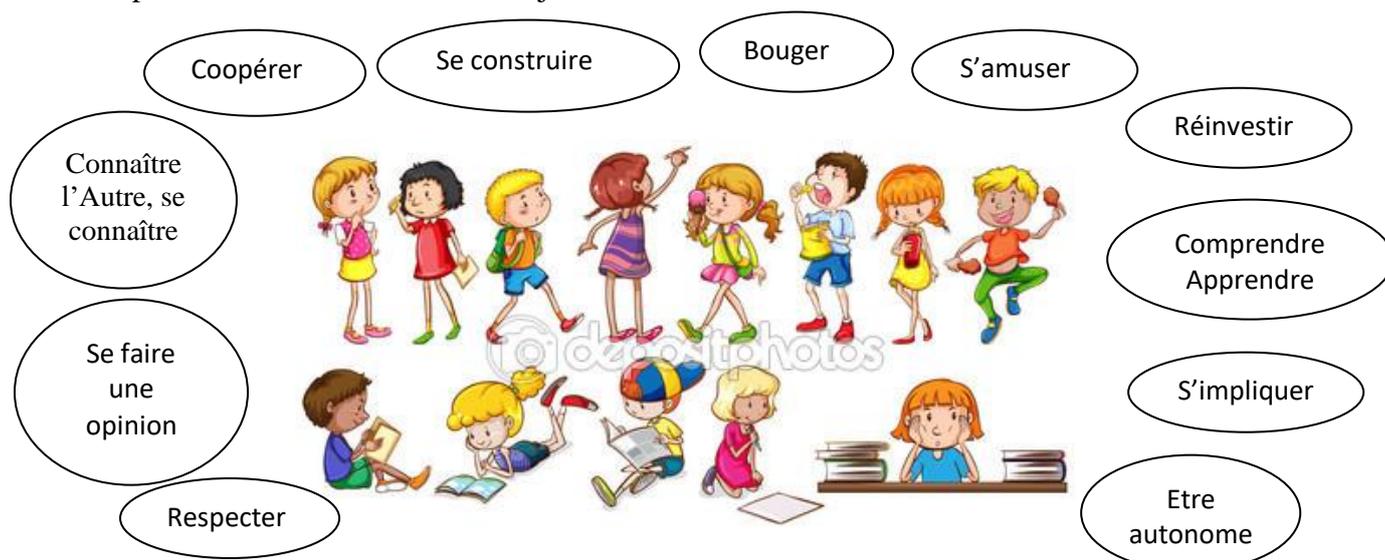
Il doit continuer à se sentir un enfant à travers les règles de vie, les consignes et les informations que nous leur apportons.

Les adultes qui l'entourent ont un rôle d'éducateur. Ils doivent se montrer attentifs à ses besoins tant matériels et psychologiques, être bienveillants et respectueux de ses capacités, de ses difficultés.

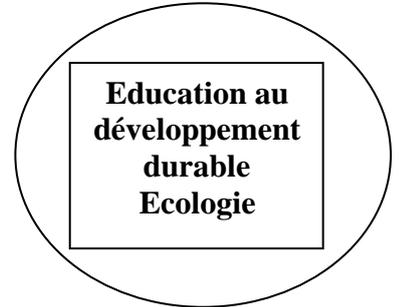
Comment enseigner l'écologie si elle n'est pas appliquée dans l'environnement immédiat ?

Le Respect de la Nature, de l'Environnement, le Développement Durable sont des enjeux importants pour l'avenir.

Les enfants doivent en prendre conscience au travers d'activités ciblées et réinvestir ces compétences dans la vie de tous les jours.



Présentation du projet



« Ma planète, je la comprends, je la protège »

Education au développement durable Ecologie

S'engager dans le développement durable, à l'éducation à l'environnement par la pédagogie de projet

Comprendre les enjeux du développement durable pour agir en citoyen responsable et respectueux

Education à la citoyenneté, au vivre ensemble

Favoriser l'éducation à la coopération, au respect, aux valeurs de la République

Ce projet a un lien fort avec les projets d'école avec lequel il est en cohérence : « Assurer la continuité du parcours artistique et culturel, et utiliser le langage sous toutes ses formes »

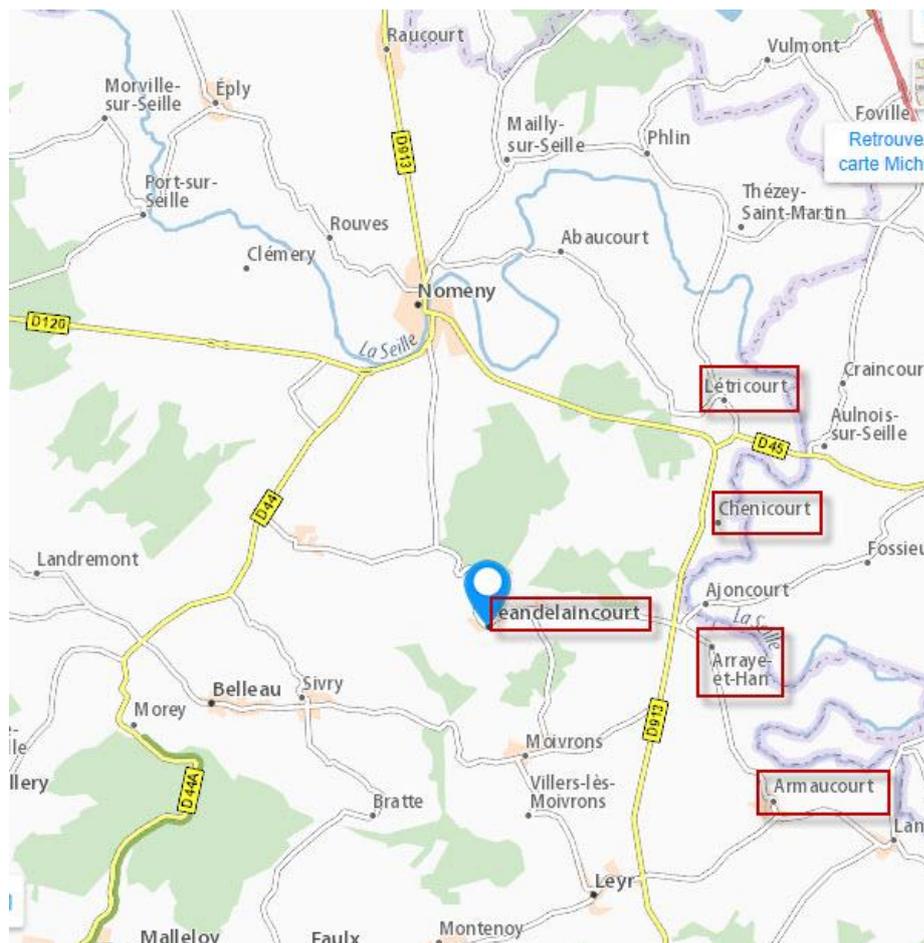
Il s'articule aussi avec un « Passeport du Civisme » qui sera mis en place en partenariat avec l'école et la mairie de Jeandelaincourt à la prochaine rentrée scolaire.

Ce projet prend en compte la globalité du temps de l'enfant : temps scolaire, périscolaire, temps de la famille, temps associatif.

Ce PEDT souhaite favoriser l'épanouissement des enfants et leur implication au niveau de la solidarité, du respect et de l'estime de soi et des autres, de la biodiversité et la protection de l'environnement, de la réduction et le tri des déchets (économie circulaire) et de l'économie des énergies.



1. Le territoire



Le groupe scolaire Nicolas François Noirel, implanté sur la commune de Jeandelaincourt, au centre du village est un bâtiment neuf ouvert en septembre 2015, équipée afin de garantir l'accessibilité des enfants handicapés scolarisés sur la commune.

Tous les enfants scolarisés peuvent être accueillis dans le cadre des ALSH

Des formations adaptées pour l'encadrement des enfants en situation de handicap seront proposées lorsque la situation se présentera.

Il accueille environ 185 élèves de 3 à 11 ans (de la classe de Petite Section au Cours Moyen 2^{ème} année) issus de cinq villages différents : Armaucourt, Arraye et Han, Chenicourt, Jeandelaincourt et Létricourt.

Les élèves sont acheminés de leur village le matin par transport scolaire et ramenés chez eux en fin de journée à la sortie de l'école.

Une cantine est proposée sur le temps de midi (environ 50% des enfants y sont inscrits journalièrement).

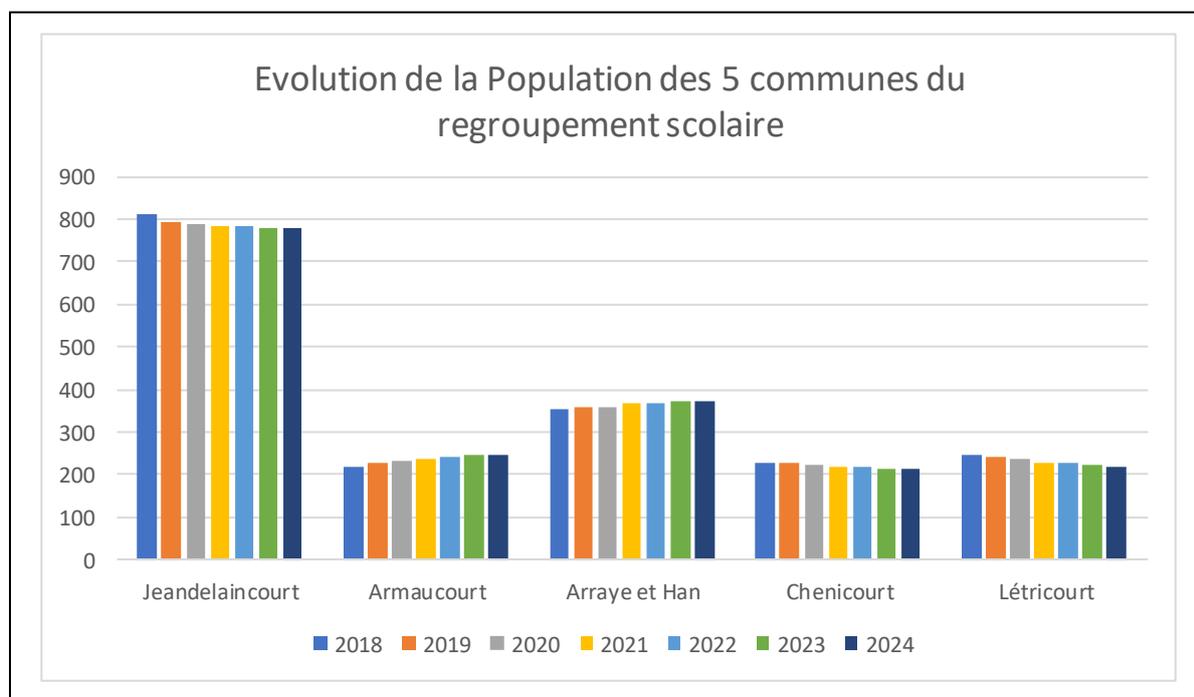
Les locaux de cette nouvelle école, à l'architecture en « aile Delta » particulièrement réussie, offre des espaces adaptés (pour les enfants de moins de 6ans : matériel d'adaptation des sanitaires, ainsi que des lits, tables et chaises) permettant d'évoluer de façon fluide entre la partie scolaire et celle dédiée au périscolaire.



Compétence Communauté de Communes		Compétence SIS
<input checked="" type="checkbox"/>	Scolaire investissements	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Scolaire fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Périscolaire investissement et fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>
	Restauration scolaire	<input checked="" type="checkbox"/>

Le Syndicat Intercommunal Scolaire gère actuellement la partie fonctionnement tandis que la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné (à laquelle adhèrent les cinq villages) a, à sa charge, la partie investissement. En janvier 2019, la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné décide de prendre en charge une partie de la compétence fonctionnement scolaire et périscolaire (définie sur une annexe aux statuts).

La population des villages du Regroupement Concentré croît lentement chaque année et assure à l'école un nombre d'élèves relativement stable depuis l'ouverture de l'école.

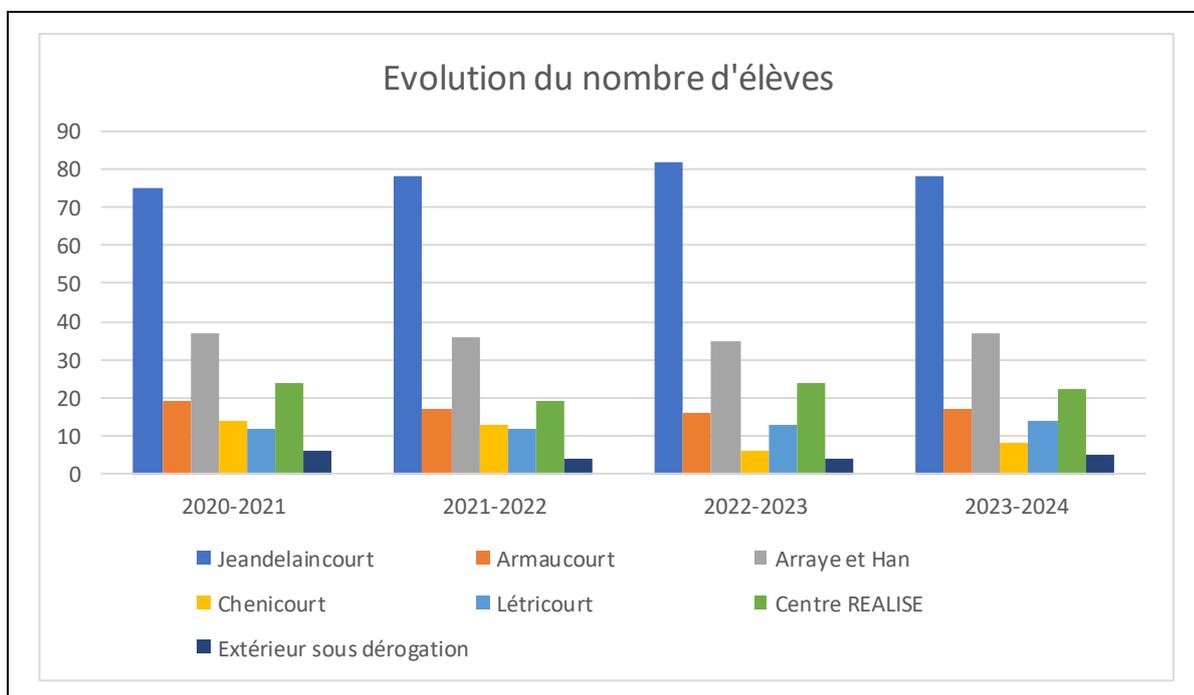


	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Jeandelaincourt	811	795	787	786	783	781	778
Armaucourt	219	225	232	236	240	244	248
Arraye et Han	355	359	360	366	368	371	373
Chenicourt	228	227	224	218	216	214	212
Létrécourt	248	242	235	229	226	223	220

Commune(s)	Nombre d'habitants 2023
- Armaucourt - Arraye et Han -Chenicourt -Létrécourt -Jeandelaincourt	1833 habitants sur l'ensemble du regroupement de communes

	Nombre d'enfants concernés année scolaire 2023-2024
Niveau maternel (moins de 3 ans)	0
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	67
Niveau élémentaire :	110

	Nombre d'établissements scolaires concernés
École(s) maternelle(s)	} 1 « Groupe Scolaire Noirel »
École(s) élémentaire(s)	



	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Jeandelaincourt	75	78	82	78
Armaucourt	19	17	16	17
Arraye et Han	37	36	35	37
Chenicourt	14	13	6	8
Létricourt	12	12	13	14
Extérieur sous dérogation	6	4	4	5
Centre REALISE de Han	24	19	24	22

Prévisions année scolaire 2024-2025 :

Sur les 181 élèves inscrits en 2023-2024, il y a 19 élèves de CM2 qui entrent en 6^{ème} et 28 élèves qui vont faire leur 1^{ère} rentrée scolaire.

Ce qui fait une projection d'effectifs pour la rentrée de 2024-2025 de 190 élèves

2. Les atouts

A. Moyens humains

- Les intervenants extérieurs diplômés (théâtre, conteur, éducateurs sportifs)
- Les ressources communautaires : animateurs du Pôle Musical Communautaire
- 8 animatrices titulaires du BAFA et/ou de la formation PSC1
- La directrice du périscolaire titulaire du BAFD et du PSC1 et du BPJEPS
- Des intervenants bénévoles (parents ou habitants du secteur)

Une interlocutrice pour le temps scolaire : la Directrice du groupe scolaire Mme Branet

Une interlocutrice pour le temps périscolaire : la Directrice du périscolaire Mme Vautrin

→ pour régler les éventuelles interrogations du moment : souci d'ordre médical, enfant absent, animateur absent...

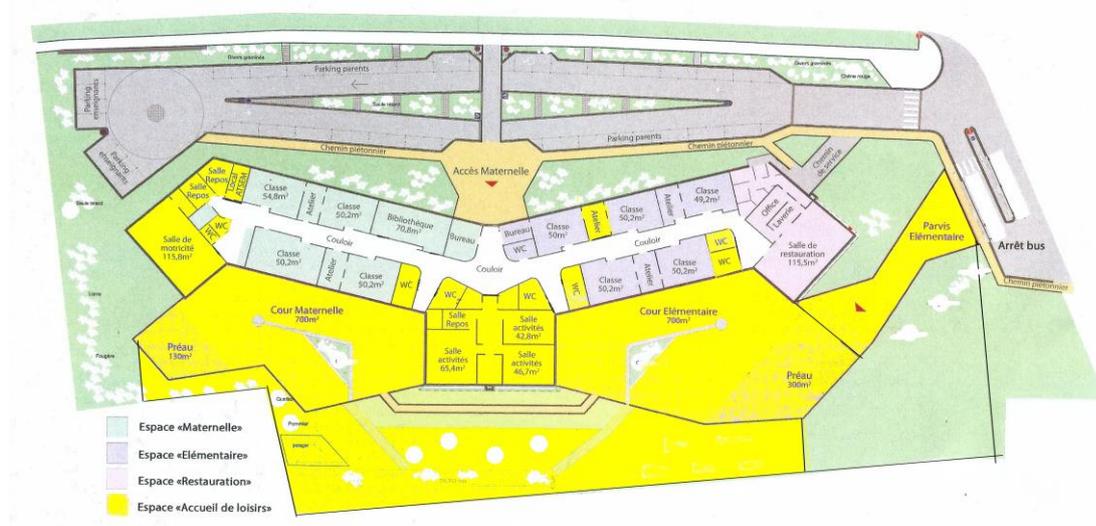
Mme Gilson M., secrétaire du S.I.S., coordonnera l'ensemble : recherche d'intervenants, grilles d'évaluation, sorties, conventions, inscriptions.

B. Les lieux

L'école communautaire Noirel propose un lieu recentré de plain-pied dans des locaux adaptés à tous les enfants, y compris à ceux en situation de handicap.

Actuellement, le Groupe scolaire NOIREL n'accueille pas d'enfant en situation de handicap de manière permanente (uniquement des situations temporaires comme bras en écharpes, enfant en béquilles ou en fauteuil roulant pour éviter de poser le pied à terre).

En jaune les parties utilisées pour les temps périscolaires



Les activités périscolaires fonctionnent principalement au sein de la structure Noirel avec :

- Une salle de motricité pour les activités sportives
- Un « espace Tisanerie » pouvant être utilisé pour des activités de « cuisine »
- Un atelier qui jouxte 2 classes pour les activités arts plastiques
- Une Bibliothèque Centre Documentaire
- Un espace informatique dans le fond de la B.C.D.
- Deux cours aménagées par des marquages au sol et des structures (combi buts, table de ping pong, petit labyrinthe).
- Deux préaux dont l'un est plus adapté aux sports collectifs (préau du primaire)
- Un espace « jardin » avec des carrés de plantations
- Un espace verger (pommier, poirier ...)
- Trois salles dédiées au périscolaire sur le temps hors scolaire avec des coins « jeux », des espaces « création »
- Un « city stade » situé à cinq minutes à pied de l'école mis à disposition par la mairie de Jeandelaincourt

Les salles de classe et la cantine ne sont pas utilisées pour les activités périscolaires.

Les locaux désignés ci-dessus sont suffisants et le planning des activités réfléchi en fonction de ces lieux mis à disposition.

C. Les espaces naturels

Il existe sur le territoire un environnement naturel remarquable, propice à l'éveil scientifique et écologique des enfants.

- Sur le territoire de Jeandelaincourt :

- Un étang à la faune et la flore variées (située à environ dix minutes à pied de l'école)
- Une mare pédagogique récemment réaménagée (à côté de l'étang)
- Une forêt aux essences diverses
- Une pelouse calcaire sur la colline du Mont Saint-Jean (présence d'orchidées)
- Egalement au Mont St Jean, des grottes avec la présence de chauves-souris (Rhinolophes)
- Un chemin de randonnée avec des panneaux explicatifs concernant la faune et la flore
- Un parcours destiné à la course d'orientation en milieu forestier (à 15 minutes de l'école)
- Sur le territoire d'Arraye et Han
 - La boucle de la Seille présentant une flore et une faune remarquables (protection particulière du Courlis Cendré)
- Sur l'ensemble des cinq communes, un environnement agricole orienté vers la polyculture.

D. Le patrimoine

- Un patrimoine rural traditionnel sur quatre communes
- Un patrimoine architectural spécifique à Jeandelaincourt du fait de son passé industriel avec la fabrication de tuiles et de briques en terre rouge.

3. Les Objectifs

Le PEDT constitue le cadre de référence d'une politique éducative locale, articulant ainsi toutes les actions qui contribuent à la réussite des enfants et des jeunes. Il est garant de la continuité éducative pendant et après l'école organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

A cet effet, des groupes de travail ont réuni les acteurs éducatifs (enseignants, représentants de parents élus au conseil d'école, représentants des associations, directrice de l'accueil périscolaire, représentants d'associations sportives, culturelles artistiques) lesquels ont été invités à réfléchir aux orientations éducatives du PEDT.

A l'issue de ces travaux, 4 axes ont été déclinés en objectifs opérationnels, partagés et validés par les participants :

1 : Promouvoir l'égalité des chances pour tous

♣ Favoriser l'accès aux activités périscolaires à tous et à toutes quelles que soient les différences sociales, culturelles, physiques et psychiques : mixité des groupes, filles garçons, enfants en situation de handicap, enfants du voyage...

♣ Atténuer les barrières économiques : faible coût des activités périscolaires sous la condition du soutien financier de l'Etat et de la CAF, aide du CCAS pour les sorties scolaires, calcul de tranches en fonction des ressources des familles pour la restauration scolaire publique,

♣ Permettre à chaque enfant de participer au moins à 1 parcours d'activité périscolaire durant l'année scolaire,

♣ Découvrir l'environnement proche de l'école,

♣ Proposer des intervenants supplémentaires pour l'accueil d'enfants en situation de handicap.

2 : Promouvoir le vivre ensemble

- ♣ Informer l'intervenant d'activité des spécificités du groupe d'enfants,
- ♣ Harmoniser les règles de vie sur le temps scolaire/périscolaire : proposition d'un temps de travail à la pré-rentrée, les communiquer auprès des intervenants, afficher les règles de vie,
- ♣ Favoriser la mixité des âges / des classes dans les propositions d'activités périscolaires suivant les activités, proposer des activités qui favorisent la mixité,
- ♣ Veiller à ce que les activités soient un temps de rencontre et de partage quelles que soient les différences,
- ♣ Favoriser les actions citoyennes : actions intergénérationnelles, participation à la semaine de la solidarité internationale, aux jeux de coopération, participer /contribuer au spectacle de fin d'année,
- ♣ Favoriser des temps communs de formation enseignants / agents sur la Prévention et Secours Civique de niveau 1 et à la communication bienveillante.

3 : Promouvoir le bien-être et l'estime de soi à l'école

- ♣ Accepter de modifier le déroulement de l'atelier prévu pour tenir compte des besoins de l'enfant, Laisser l'enfant acquérir à son rythme des compétences diverses dans les activités,
- ♣ Aménager pour les enfants, dans la mesure du possible, des espaces pour se ressourcer, pour favoriser le retour au calme, la rêverie, notamment lors de la pause méridienne,
- ♣ Faire connaître et témoigner du contenu des ateliers sur la base du volontariat, et sans obligation de production finale,
- ♣ Accompagner les intervenants à mettre en œuvre des démarches de coopération, de bienveillance, proposer des formations, conférences, documentation...
- ♣ Mettre en place une démarche locale d'auto évaluation des effets de cet axe chez l'enfant,
- ♣ Favoriser les parrainages entre enfants d'âge différent dans des activités propices à cela.

4 : Développer la créativité de chacun

- ♣ Construire les propositions d'activités permettant de proposer un parcours annuel de découvertes artistiques, culturelles et sportives,
- ♣ Veiller à ce que la conduite des activités et la nature des activités contribuent au développement de l'imaginaire, à la prise d'initiative, à la recherche de nouvelles expérimentations pour les enfants,
- ♣ Organiser des espaces (agencement, matériel à disposition) propres à libérer la créativité des enfants,
- ♣ Veiller à la diversité et à l'équilibre des différentes activités proposées.

4. Modalités d'organisation des temps scolaires et périscolaires

Uniquement les jours de classe

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00 - 08h30	Périscolaire	Périscolaire	Plusieurs possibilités proposées pour l'organisation du mercredi (voir ci-dessous)	Périscolaire	Périscolaire
08h30 - 11h45	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
11h45 - 13h45	Restauration Périscolaire	Restauration Périscolaire		Restauration Périscolaire	Restauration Périscolaire
13h45 - 16h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h30 - 19h00	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire
16h30 - 17h30	APC	APC		APC	APC

- **Le matin** : accueil échelonné de 7h à 8h.

- **Matin (de 7h à 11h30) sans repas**
- **Matin (de 7h à 13h30) avec repas**
 - 11h30 : Départs et arrivées des enfants
 - 11h30 à 13h30 : Pause méridienne (aucun départ des enfants ne sera autorisé durant ce temps)
- **Après-midi (de 11h30 à 18h) avec repas**
- **Après-midi (de 13h30 à 18h) sans repas**
- **Journée complète (de 7h à 18h)**

Semaine type :

Les activités périscolaire sont proposées selon les cinq périodes scolaires :

Période 1 – Septembre aux vacances de la Toussaint
(à partir de la 2^{ème} semaine de la rentrée)

Période 2 – Novembre aux vacances de Noël

Période 3 – Janvier aux vacances de février

Période 4 – Mars aux vacances de printemps

Période 5 – Avril aux vacances d'été

Taux d'encadrement d'un ALSH déclaré avec PEDT (Décret 2013-707 du 2 août 2013)

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

Temps périscolaire du matin

Les enfants qui arrivent de façon très échelonnée, sont accueillis par une animatrice à l'entrée et dirigés vers les locaux dédiés au périscolaire. Des activités calmes leur sont proposées, libres de choix en ce début de journée.

Temps méridien

Deux services vont être mise en place à la rentrée de septembre 2024.
La salle de restauration sera séparée en deux par des cloisons acoustiques.

Les enfants de maternelle, environ 45 sont réunis pour le repas dans la salle de restauration aménagée et y seront installés pour 1h environ.

Trois animatrices les encadrent et les aident pour le repas.

Après le repas ils se retrouvent dans la cour des petits ou dans la salle de motricité par mauvais temps.

Ils disposent d'espaces de repos si besoin : tapis, coins calmes.

Puis, ils sont remis aux enseignantes à l'heure de l'accueil scolaire 13h35.

Les enfants du primaire seront installés, en deux services de 45min dans la salle de restauration.

Il y a en moyenne 75 enfants avec 5 animatrices.

Une fois les services de cantine terminés, ils peuvent aller soit dans la cour « des grands » où au moins un jeu de sport est organisé par les animatrices : jeux collectifs, sports de raquettes, de balles. Les autres peuvent se rendre dans les salles du périscolaire pour des activités plus calmes : jeux de stratégie, jeux calmes ou repos, activités artistiques.

Après la classe à 16h30

Les enfants sont pris en charge avec l'équipe d'animation à 16h30.

Pendant 15 mn, ils peuvent prendre un goûter s'ils le souhaitent.

Ensuite vers 17, les intervenants prennent en charge les enfants inscrits aux diverses activités, pour une durée de 1h ou 1h30

Durant ce temps, aucun parent ne pourra récupérer son enfant.

Une animatrice prendra en charge les enfants à la fin des activités pour la sortie avec les parents ou le retour au service périscolaire.

Les intervenants sont également en charge de rangement des lieux avant leur départ.

Périscolaire

Les moins de 6 ans :

Pour la maternelle, on propose aux enfants des temps calmes et des temps d'activités ludiques (puzzles, jeux éducatifs, jeux de construction...) et des espaces de jeux d'imitation (poupées, garages...) qui tiennent compte de leur rythme et surtout ne les bousculent pas en cette fin de journée.

Ils peuvent aussi accéder à des ateliers de création dans le cadre d'une activité de groupe proposée par l'équipe d'animation.

Les plus de 6 ans :

Des activités soit individuelles soit collectives sont proposées

Au moins un atelier correspondant aux objectifs du PEDT est mis en place à chaque période.

APC : Les enfants inscrits pour les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) resteront avec leur enseignante qui en est responsable.

A la fin de l'APC, elles raccompagnent les enfants jusqu'à la porte de l'école vers leurs parents si moins de 6 ans et confient ceux qui sont inscrits au périscolaire à une animatrice.

5. Modalités d'informations aux familles

Un courrier est envoyé en fin d'année scolaire aux parents. Il contiendra les explications concernant l'organisation administrative de l'année à venir.

A partir de septembre 2024, toutes les inscriptions (Temps périscolaire, Restauration scolaire, Activités, Transports scolaires, Mercredis récréatifs) se feront obligatoirement sur le portail famille.

Les parents devront via ce portail famille transmettre les documents nécessaires : assurances, droit à l'image, règlement intérieur, fiche sanitaire de liaison, attestation quotient familiale. Aucune inscription ne sera prise en compte autre que sur le portail famille.

Les enfants qui ne sont pas inscrits aux activités, aux APC, ou au périscolaire rentrent chez eux s'ils habitent Jeandelaincourt. Ceux qui habitent dans les autres villages sont pris en charge par le personnel du périscolaire pour les conduire vers les transports scolaires.

Règlement et participation financière

Trois règlements intérieurs (Temps périscolaire, Cantine, Transports scolaire) ont été élaborés. Dans chaque règlement est indiqué les tarifs et les modalités d'inscription aux différents services proposés par le SIS de la Seille.

Les parents devront avoir pris connaissance de ceux-ci avant toutes inscriptions.

6. Le rôle du référent et de la directrice des temps périscolaires

Les enfants doivent pouvoir « glisser » d'un temps à un autre en toute sécurité et de façon tout à fait sereine. La communication est donc primordiale

Mmes Gilson, secrétaire du SIS et Mme Vautrin, directrice du périscolaire sont en lien permanent avec le Président et les Vices présidents du SIS :

- Gèrent l'ensemble des organisations des activités sur l'école
- Récoltent et étudient les propositions des intervenants
- Effectuent un suivi général des activités : plannings, réunions, rencontres avec les intervenants, grilles d'évaluation et bilans
- Gèrent les listes d'enfants
- Gèrent les appels aux familles
- Gèrent les imprévus sur le moment
- Recueillent des informations, des questionnements, des éventuels problèmes rencontrés sur place
- Organisent les temps de réunion chaque vendredi avec l'équipe afin d'échanger, dialoguer,

- informer, résoudre les problèmes rencontrés, préparer les activités
- Organisent une réunion « bilan » à la fin de chaque période avec le comité de pilotage pour préparer le projet d'activités de la période suivante
 - Prennent en compte les remarques justifiées des enseignants/animateurs/parents
 - Réorganisent les activités en cas d'absences imprévues d'intervenants
 - Font le point sur le matériel afin d'anticiper les achats tout en respectant les contraintes budgétaires établies

7. Le rôle des intervenants extérieurs et des animatrices du périscolaire

Chaque adulte s'engage à :

- Assurer la sécurité au sens large du terme de l'enfant
- Être attentif, disponible, actif et à l'écoute de l'enfant
- Respecter les règles de vie et de sécurité des lieux
- Adapter son activité et son langage à chaque tranche d'âge ainsi qu'au projet éducatif
- Développer la curiosité de l'enfant en ouvrant l'horizon artistique, culturel et sportif
- Répondre aux questions de l'enfant, ne pas frustrer son questionnement
- Valoriser l'entraide, la solidarité et l'esprit d'équipe
- Encourager l'enfant à exprimer ses sentiments et à développer son expression orale et gestuelle
- Laisser faire l'enfant pendant les activités tout en l'accompagnant
- Responsabiliser l'enfant afin qu'il grandisse et puisse accéder à une relative indépendance
- Prôner le respect
- Ne pas faire de différence ou de favoritisme entre les enfants
- Permettre à l'enfant de devenir un bon citoyen, de trouver sa place dans le groupe
- Respecter les horaires de travail
- Remplir les grilles d'évaluation et les communiquer
- Communiquer toute information nouvelle concernant l'enfant

L'animateur est un repère pour l'enfant, c'est pourquoi il doit faire preuve d'exemplarité. En conséquence, si un adulte venait à manquer à ces engagements, le partenariat viendrait à s'arrêter.

8. Activités proposées

Les deux fils conducteurs du projet éducatif du Syndicat Scolaire de la Seille reposent sur la volonté de créer une complémentarité et une cohérence entre les différents temps de vie de l'enfant.

« Education au développement durable, Ecologie »

a. Objectifs éducatifs

- S'engager dans le développement durable, à l'éducation à l'environnement par la pédagogie de projet
- Découvrir, apprendre à connaître et à respecter le monde du Vivant
- Comprendre les enjeux du développement durable pour agir en citoyen responsable et respectueux

b. Activités

Animateurs d'activités

Activités Scientifiques « Les petits Débrouillards » :
Autour des 5 sens
Pollution de l'air et de l'eau
Expériences scientifiques

Animatrices du périscolaire

Participation au concours « Concours d'épouvantail » à la fête du fruit à Chenicourt
Création de carrés de jardinage à base de bois de récupération : plantes mellifères, semis divers
Création et entretien d'une haie fleurie pour insectes et oiseaux
Apprendre à reconnaître les oiseaux locaux, leurs chants
Activités arts plastiques autour du thème « Oiseaux »
Création d'hôtels à insectes à base d'objets naturels ou de récupération
Construction de nichoirs à oiseaux
Intervention d'un apiculteur pour comprendre le monde des abeilles
A la découverte des jardins partagés : utilisation d'un espace collectif pour semer, planter, récolter et partager
Le chemin de découverte : le monde de la forêt
Mener des activités autour de la mare pédagogique et de l'étang : apprendre à reconnaître la flore et la faune de ce biotope durant les différentes saisons
Autour du papier : découverte de la filière, fabrication de parchemin
Activités de création à base d'objets recyclés (pâte à papier recyclé, instruments de musique petites percussions à base d'objets recyclés...)
Mener des activités visant à réduire les déchets alimentaires et éviter le plastique

- Travail sur l'alimentation et le gâchis alimentaire avec API (affiches, jeux)
- trier et récupérer le papier : éco-boîtes « papier »
- création d'un logo pour des gobelets réutilisables à la place de ceux en plastique
- transport des objets à recycler aux points tris de la commune (5 mn de l'école)

c. Effets attendus

- Etre capable de vivre ensemble un projet commun
- Connaître et comprendre l'importance de la protection de son environnement
- Etre capable de respecter, de protéger la faune et la flore
- Etre capable de se conduire en citoyen responsable
- Savoir réinvestir dans la vie de tous les jours les compétences acquises

« Education à la Citoyenneté, au Vivre Ensemble »

a. Objectifs éducatifs

- Favoriser l'éducation à la coopération, au respect, aux valeurs de la République

b. Activités

Animateurs d'activités

Activité cirque (équilibre, jonglage)
Jeux collectifs

Atelier éveil musical : Pôle Musical Communautaire
 Atelier lecture et création de contes
 Atelier Bulles des émotions
 Atelier Danse
 Atelier Multisports
 Atelier VTT et Tir à l'arc
 Atelier Théâtre
 Atelier Cuisine
 Atelier Baby Gym et step
 Atelier Couture

Animatrices du périscolaire

Sensibilisation au handicap en participant à une manifestation Handisport.
 Activités sportives : sports collectifs, jeux de raquettes
 Atelier découverte du patrimoine environnemental : architecture spécifique aux Anciennes Tuileries (architecture industrielle)
 Atelier jeux de société (jeux de stratégies, de société, jeux de rôles)
 Ateliers "libres" pris en charge par les animatrices lorsqu'une absence d'un des animateurs n'est pas prévue
 Accompagnement scolaire

c. Effets attendus

- Etre capable de s'intégrer dans un groupe, de participer à un projet commun
- Etre capable de respecter les règles de vie, les consignes
- Etre capable de mieux gérer ses émotions, ses réactions en les verbalisant
- Etre capable d'utiliser le langage verbal pour communiquer, expliquer, gérer des conflits sans utiliser de mots ou de gestes violents
- Etre capable de se responsabiliser, de se prendre en charge
- Etre capable de surmonter ses appréhensions, être plus sûr de soi
- Etre capable de mieux écouter les autres
- Etre capable de se confronter à la différence
- Montrer de l'intérêt pour les activités
- Avoir enrichi son vocabulaire pour exprimer ses émotions, pour raconter ses expériences
- S'engager dans une association sportive ou culturelle

9. Modalités du pilotage et évaluation du PEDT

Composition de la structure de pilotage		
Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents,...)
- Equipe enseignante - Membres du SIS - Equipe d'animatrices - Mairies	- LPO - Association « Les petits Débrouillards » - Communauté de Communes « Seille et Grand Couronné »	Bénévoles Parents

Le comité de pilotage se compose du Président du SIS, des deux Vices présidents, de la secrétaire du SIS et de la Directrice du périscolaire.

1. Le conseil syndical représentant les cinq communes, se réunit au moins une fois tous les deux mois. Des discussions, propositions de réajustement ont lieu concernant le PEDT.
2. L'équipe d'animation et la directrice du périscolaire se réunissent chaque vendredi pour échanger, préparer, et organiser les activités
3. Les membres du bureau syndical, la secrétaire du SIS et la directrice du périscolaire se réunissent chaque semaine pour coordonner, prendre en compte les remarques des intervenants, des animatrices, des enseignants,
4. Un questionnaire de satisfaction sera proposé aux familles à la fin de l'année scolaire.
5. Des grilles d'évaluation sont créées à la fois pour les encadrants (intervenants extérieurs et animatrices du périscolaire) et les enfants.
 - Chaque enfant pourra, de ce fait évaluer son activité, son comportement, ses attentes, les verbaliser et ainsi s'impliquer et évoluer positivement tant au niveau personnel que dans ses relations avec autrui.
 - Les intervenants seront invités à échanger à l'aide de ces grilles afin d'améliorer l'accueil de leur activité.

Les enfants seront associés à cette évaluation (cf fiches chapitre 11)

L'évaluation globale du projet aura lieu à chaque fin d'année scolaire

Evaluation de la période par l'intervenant

Nom prénom de l'intervenant :

Evaluation de la période du _____ au _____

	Points positifs	Points négatifs	Idées pour améliorer
Relations SIS/intervenant Intervenant/enfant Intervenant/famille			
Activité Préparation, Déroulement, Participation de l'enfant, Sécurité, Rangement			
Organisation générale Accueil des enfants (transition école/activité) Choix des groupes d'enfants			
Sentiment général de la période			

Questionnaire enfants / parents

Merci de bien vouloir répondre pour le

Nom (parents)

Nom de l'enfant..... Prénom

Age.....Classe.....

A. Questionnaire enfant

1. Combien de fois as-tu participé aux activités proposées cette année ?.....fois

Lesquelles :.....

.....

2. Est-ce que tu t'amuses durant les activités ?

- C'est super
- J'aime bien
- Un peu
- Pas du tout

3. As-tu découvert de nouvelles activités ?

- oui
- non

4. Quelles activités as-tu préférées durant l'année ?

.....

B. Questionnaire parents

5. Globalement, comment percevez-vous les activités proposées ?

- Très satisfaisants
- Satisfaisants
- Corrects
- Pas satisfaisants

6. Quel est le ressenti de votre enfant ?

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Correct
- Pas satisfaisant

7. Comment trouvez-vous les activités proposées à votre enfant ?

- Très satisfaisantes
- Satisfaisantes
- Correctes
- Pas satisfaisantes

8. Suggestions

Exprimez-vous si vous le souhaitez à travers quelques lignes, vos suggestions nous intéressent, merci pour votre participation.

Cordialement

11. Budget de fonctionnement

SIS DE LA SEILLE – BUDGET 2024

DEPENSES		BUDGET 2023	REALISE 2023	SOLDE 2023	PROPOSITION 2024
60623	Alimentations	4 500,00 €	6 440,35 €	-1 940,35 €	7 000,00 €
60624	Produits de traitement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	500,00 €	86,39 €	413,61 €	500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	5 500,00 €	4 912,38 €	587,62 €	5 500,00 €
60632	Fournitures de petits équipements	3 500,00 €	4 436,81 €	-936,81 €	4 600,00 €
60636	Vêtements de travail	1 000,00 €	71,04 €	928,96 €	1 000,00 €
6064	Fournitures administratives	1 500,00 €	1 045,44 €	454,56 €	1 500,00 €
6067	Fournitures scolaires	6 400,00 €	6 191,91 €	208,09 €	5 600,00 €
6068	Autres matériels et fournitures	2 000,00 €	246,39 €	1 753,61 €	2 000,00 €
611	Contrats de prestations de services	61 000,00 €	57 542,77 €	3 457,23 €	65 000,00 €
613	Locations (regroupe les compte 6132 + 6135)				0,00 €
6135	Locations mobilières	0,00 €	468,00 €	-468,00 €	0,00 €
615228	Entretien des autres bâtiments	700,00 €	0,00 €	700,00 €	700,00 €
6156	Maintenance	11 000,00 €	10 216,95 €	783,05 €	12 000,00 €
6161	Primes d'assurances multirisques	2 698,46 €	2 698,46 €	0,00 €	2 847,88 €
617	Etudes et recherches	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
618	Divers (regroupe les comptes 6182 + 6184 + 6188)				1 200,00 €
6182	Documentation générale et technique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6184	Versement à des organismes de formation	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
6188	Autres frais divers	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (regroupe les comptes 6225 + 6226 + 62261 + 62268 + 6227)				1 000,00 €
6225	Indemnité comptable et régisseur	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €
6226	Honoraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
62268	Autres honoraires - conseil	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
623	Publicité, publications, relations publiques (regroupe les comptes 6231 + 6232 + 6234 + 6236 + 6238)				400,00 €
6231	Annonces et insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	400,00 €	0,00 €	400,00 €	0,00 €
6234	Réceptions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6236	Catalogues, imprimés et publications	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6238	Divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
624	Transport de biens et transports collectifs				1 700,00 €
6247	Transports collectifs	1 500,00 €	1 077,30 €	422,70 €	
625	Déplacements et missions				0,00 €
6257	Réceptions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications (regroupe les comptes 6261 + 6262)				3 100,00 €
6261	Frais d'affranchissements	500,00 €	222,72 €	277,28 €	0,00 €
6262	Frais de télécommunication	2 500,00 €	2 452,92 €	47,08 €	0,00 €
627	Services bancaires et assimilés	500,00 €	304,15 €	195,85 €	500,00 €
6281	Concours divers cotisations	2 000,00 €	1 836,00 €	164,00 €	2 200,00 €
6284	Redevances pour services rendus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
62876	Remboursement des frais au GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6288	Autres services extérieurs	15 000,00 €	17 014,00 €	-2 014,00 €	17 000,00 €
637	Autres impôts et taxes et versements assimilés	2 000,00 €	1 127,90 €	872,10 €	2 000,00 €
CHAP 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	126 398,46 €	118 391,88 €	8 006,58 €	137 347,88 €
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	1 500,00 €	1 140,00 €	360,00 €	1 500,00 €
6218	Autres personnel extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
633	Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération (regroupe les comptes 6332 + 6336 + 6338)				6 700,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	250,00 €	216,32 €	33,68 €	0,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	5 600,00 €	3 895,51 €	1 704,49 €	0,00 €
6338	Autres impôts et taxes et versements assimilés sur rémunérations	800,00 €	649,27 €	150,73 €	0,00 €
6411	Rémunérations personnel titulaire	200 000,00 €	191 922,88 €	8 077,12 €	200 000,00 €
6413	Rémunérations personnel non titulaire	31 000,00 €	33 675,34 €	-2 675,34 €	36 000,00 €
6415	Congés payés				1 600,00 €
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance (regroupe les comptes 6451 + 6453 + 6454)				88 000,00 €
6451	Cotisations URSSAF	52 000,00 €	55 442,38 €	-3 442,38 €	0,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	28 000,00 €	27 858,90 €	141,10 €	0,00 €
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	1 500,00 €	1 361,62 €	138,38 €	0,00 €
6470	Autres charges sociales (regroupe les comptes 6475 + 6478)				2 500,00 €
6475	Médecine du travail - pharmacie	1 000,00 €	1 736,95 €	-736,95 €	0,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €
CHAP 12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	322 150,00 €	317 899,17 €	4 250,83 €	336 300,00 €
O22	Dépenses imprévues	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	Délib. à prévoir
CHAP 022	DEPENSES IMPREVUES	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
O23	Virement à la section investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAP 023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6518	Autres	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
6531	Indemnités de fonction	12 000,00 €	10 463,70 €	1 536,30 €	0,00 €
65311	Indemnités de fonction				12 000,00 €
6533	Cotisations de retraite	1 000,00 €	976,86 €	23,14 €	0,00 €
65313	Cotisations de retraite				1 200,00 €
6535	Formation	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
65315	Formation élus				200,00 €
6541	Créances admises en non valeur	4,65 €	9,45 €	-4,80 €	10,00 €
6542	Créances éteintes	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
65541	Contribution aux fonds de compensation des charges territoriales	2 000,00 €	1 515,73 €	484,27 €	
65568	Autres contributions				2 000,00 €
657361	Caisse des écoles	4 600,00 €	4 146,75 €	453,25 €	4 500,00 €
65888	Autres	5,00 €	1,64 €	3,36 €	5,00 €
CHAP 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 009,65 €	17 114,13 €	3 895,52 €	20 915,00 €
65131	Bourses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65132	Prix	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6714	Bourses et prix	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
CHAP 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
		474 558,11 €	453 405,18 €	21 152,93 €	496 562,88 €

RECETTES		BP 2023	REALISE 2023	SOLDE 2023	PROPOSITION 2024
		24 843,44 €		-24 843,44 €	45 384,74 €
CHAP 2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	24 843,44 €	0,00 €	-24 843,44 €	45 384,74 €
6419	Remboursement sur rémunération personnel	4 004,65 €	7 218,92 €	3 214,27 €	1 500,00 €
6459	Remboursement sur charges sécurité sociale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAP 13	ATTENUATIONS DE CHARGES	4 004,65 €	7 218,92 €	3 214,27 €	1 500,00 €
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70632	<i>A caractère de loisir</i>	9 000,00 €	9 352,00 €	352,00 €	
7063	Redev. Et droits des services à caractère sportif & loisirs				9 500,00 €
7067	Redev. Et droits des services périscolaires et enseignement	95 000,00 €	107 914,00 €	12 914,00 €	105 000,00 €
70878	Remboursement des frais par des tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAP 70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES	104 000,00 €	117 266,00 €	13 266,00 €	114 500,00 €
744	FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74718	Autres participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74741	Communes membres du GFP	253 210,02 €	253 210,01 €	-0,01 €	247 178,14 €
74748	Autres communes	22 500,00 €	19 921,17 €	-2 578,83 €	21 000,00 €
7478	Autres organismes	53 000,00 €	64 218,13 €	11 218,13 €	55 000,00 €
7488	Autres attributions	9 500,00 €	11 933,33 €	2 433,33 €	10 000,00 €
CHAP 74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	338 210,02 €	349 282,64 €	11 072,62 €	333 178,14 €
7588	<i>Autres produits divers de gestion courante</i>	0,00 €	4,67 €	4,67 €	0,00 €
75888	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAP 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	4,67 €	4,67 €	0,00 €
773	Mandats annulés	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €	2 000,00 €
775	Produits de cession	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7788	<i>Produits exceptionnels divers</i>	1 500,00 €	174,25 €	-1 325,75 €	0,00 €
CHAP 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 500,00 €	174,25 €	-3 325,75 €	2 000,00 €
		474 558,11 €	473 946,48 €	-611,63 €	496 562,88 €

12. Accueils spécifiques : Soins et PAI

Les médicaments en sachet individuel nominatif sont tenus hors de portée des enfants dans le cas de traitements PAI dans une armoire à pharmacie fermée à clé.

Un suivi sanitaire est prévu sous forme d'une fiche de liaison à chaque incident.

Les armoires à pharmacie et trousse de secours pour les sorties sont régulièrement vérifiées et réassorties (B.O 2008). Les animatrices doivent suivre un protocole de soins et remplir le cahier de suivi.

Des enfants bénéficient d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Les enseignantes ont le dossier de l'enfant.

Il en est de même pour le périscolaire, avec un document rangé dans l'armoire à pharmacie contenant toutes les indications et les procédures à tenir.

13. Formation

Chacune des 8 animatrices (sauf une) est en possession du BAFA et/ou le PSC1.

La Directrice possède le BAFA, le BPJEPS et le PSC1

Le SIS a organisé une formation au PSC1 pour l'ensemble des animatrices du périscolaire et de la Secrétaire. Une remise à niveau de cette formation va être programmée en 2024.

Des formations qualifiantes CNPF seront étudiées afin d'améliorer les compétences du personnel et l'accueil des enfants en fonction des besoins.

14. Cadre juridique

	Accueil de loisirs périscolaire, dès lors qu'il y à école dans la journée.		Garderie périscolaire
	Accueil de loisirs classique	Accueil de loisirs assoupli dans le cadre d'un PEDT	Dans le cadre d'un PEDT
Cadre réglementaire	Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)	Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) Décret n°2013-707 du 2 août 2013 – convention PEDT	Les engagements concernant la sécurité des mineurs sont définis dans le PEDT.
Taux d'encadrement	Au minimum : 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 14 enfants de 6 ans et plus	Au minimum : 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 18 enfants de 6 ans et plus	Se rapprocher de: 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 18 enfants de 6 ans et plus
Durée d'ouverture	2 heures minimum d'accueil par journée de fonctionnement	1 heure minimum d'accueil par journée de fonctionnement	Pas de durée minimale
Intervenant extérieur	Non comptabilisé dans les taux d'encadrement	Comptabilisé dans les taux d'encadrement	Comptabilisé avec les encadrants